

Décision

Générale

colonial

Décision n° 930 du 20 septembre 1950

n° 930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 septembre 1950

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1950

Date du numéro
30 septembre 1950

TEXTE INTÉGRAL

M. Soyris (Claude), cumulativement avec ses fonctions d'agent d'hygiène, à l'aéroport de Djibouti, sera chargé du service de contrôle à l'aérogare, sous les ordres direct du directeur du port. Son salaire mensuel sera porté de 35.000 à 40.000 francs, pour compter du 1er août 1950. M. Soyris (Claude) prêtera serment conformément à la loi.